PLATEFORME INTER-ASSOCIATIVE POUR LE SERVICE CIVIQUE

POSITIONNEMENT DE LA PLATEFORME INTER-ASSOCIATIVE DU SERVICE CIVIQUE

MARS 2017 - ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2017

NOS ASSOCIATIONS
MOBILISÉES POUR RÉUSSIR
LE SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

Nos associations, actives et engagées dans l'accueil de plus de 62 000 jeunes en Service Civique depuis 2010, et réunies en plateforme inter-associative, tiennent à réaffirmer leur position commune sur le service civique à l'occasion des élections présidentielle et législatives de 2017.

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition d'expérience ou de diplôme. Il s'effectue en France ou à l'étranger, auprès de structures publiques ou d'organisations sans but lucratif (associations notamment) agréées, pour une durée de 6 à 12 mois.

Les jeunes volontaires sont indemnisés et consacrent au minimum 24 h. par semaine à leur mission.

Depuis 2010 le Service Civique a succédé au Service Civil Volontaire, précédent programme national de volontariat pour les jeunes, avec des objectifs ambitieux et des moyens permettant son développement passant de 20.000 jeunes accueillis en 2011 à 93.000 en 2016.

UNE CONVICTION PLUS FORTE QUE JAMAIS : **OUI AU SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL !**

Nos associations constatent quotidiennement l'utilité sociétale du Service Civique au travers de son impact positif aussi bien pour les jeunes, les structures d'accueil, les tuteurs que pour l'ensemble de la société. Il contribue à changer positivement le regard porté sur la jeunesse en faisant la démonstration de leur capacité à s'engager et à s'investir dans des projets d'intérêt général. Il permet aux jeunes engagés d'aller à la rencontre des autres et de se confronter à la diversité, renforçant ainsi la cohésion sociale dont notre pays aura toujours besoin.

Il nous parait essentiel que nous, associations, poursuivions nos efforts partagés pour réussir le service civique universel en améliorant sa qualité et son accessibilité. Autrement dit, tout jeune désireux de s'engager, quel que soit son parcours, sa situation ou son lieu de vie doit trouver une mission qui lui convienne et dans laquelle s'épanouir.

C'est pourquoi viser 50% d'une classe d'âge est un objectif atteignable et souhaitable si nous renforçons et étoffons les fondamentaux qui font la force et la qualité du service civique. Des viviers de missions existent dans de nombreux domaines, jusque-là trop peu investis, aussi bien dans les associations, les collectivités territoriales et les établissements publics.

CONVAINCUS PAR LE SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL, **NOUS TENONS À RAPPELER :**

- que sa réussite est indissociable du respect des fondamentaux et équilibres énoncés dans le texte et l'esprit de la loi de mars 2010, complété par la loi du 26 janvier 2017
- que la montée en charge quantitative et qualitative du dispositif ne pourra se faire qu'à condition de travailler en collaboration étroite avec les acteurs de terrain en leur permettant de participer pleinement à son pilotage aux niveaux territorial et national.
- que sa réussite ne se fera que dans la complémentarité avec toutes les formes d'engagement bénévole et de volontariat en France et à l'international.
- qu'il doit s'inscrire dans une politique globale de soutien à l'engagement et à la citoyenneté, et ne trouvera pleinement sa place qu'aux côtés de politiques de formation, d'accès à l'emploi des jeunes et de soutien aux associations ambitieuses.
- qu'il ne saurait en aucun cas se substituer aux services publics mais intervient en complémentarité.

LES LEVIERS POUR RÉUSSIR LE DÉVELOPPEMENT **DU SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL**

CONSERVER LES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE :

- **Le caractère d'intérêt général des missions proposées** est une dimension essentielle du service civique. Il convient de rester exigeant sur ce point et veiller à ce que l'ouverture souhaitée à de nouveaux types d'organismes d'accueil ne se fasse pas à son détriment.

- **La dimension volontaire du Service Civique est fondamentale.** Toute forme d'obligation est par nature contraire même à la notion d'engagement, qui se fonde sur l'envie de s'impliquer dans des actions d'intérêt général.

- **Une véritable expérience de mixité sociale, par la dimension collective du Service Civique** que ce soit dans la mission, au sein de la structure d'accueil, auprès des bénéficiaires ou encore à travers la formation civique et citoyenne et les rassemblements des volontaires.

- **Le Service Civique comme une étape de vie** comprise entre 6 et 12 mois, d'un minimum de 24 heures par semaine ou en moyenne sur la durée de la mission, pour s'adapter à la réalité des projets d'accueil et aux profils des jeunes. Cette question est indissociable de celle de l'universalité : l'expérience montre qu'un temps long permet d'inclure, de former et d'accompagner des jeunes plus éloignés des pratiques d'engagement.

- **L'indemnisation, les prestations et les droits ouverts doivent permettre de lever tous les freins matériels** pour les jeunes qui décident de s'y engager quelle que soit leur situation personnelle. Il s'agit, là encore, d'un élément indissociable des enjeux de l'universalité.

- **Des temps de formation civique et citoyenne** dont l'objectif est double : rappeler la dimension citoyenne du service civique à tous les acteurs et permettre aux jeunes de prendre du recul sur leurs actions.

INVESTIR DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DU SERVICE CIVIQUE :

- **Renforcer l'accessibilité du Service Civique à tous les jeunes,** en proposant un accompagnement adapté à leurs situations respectives pour être informé, choisir une mission et candidater. Cette ambition doit également se matérialiser pendant la mission notamment via un accompagnement au projet d'avenir de qualité pour bien valoriser cette expérience d'engagement. Cet enjeu passe aussi par le développement d'une ingénierie renforcée dans les structures d'accueil et d'intermédiation soutenu par les pouvoirs publics.

- **Développer et élargir le soutien aux acteurs du Service Civique** en consacrant des moyens significatifs à l'appui des structures d'accueil et des tuteurs, essentiels notamment pour les nouveaux entrants : formation au tutorat, échanges de pratiques… Cet appui aux acteurs doit s'inscrire dans une politique plus large de soutien à l'engagement citoyen, en France comme à l'international.

- **Partager l'animation du Service Civique :** le service civique ne peut réussir que si l'ensemble des acteurs d'un territoire, associations, établissements publics, collectivités locales, établissements d'enseignement, structures d'information et d'orientation auprès des jeunes se mobilisent pour identifier de nouvelles missions, appuyer les tuteurs, se rassembler autour d'actions communes… Animer cette dynamique territoriale pour favoriser la coopération entre acteurs et l'engagement des jeunes nécessite que des moyens soient dégagés au niveau territorial.

- **Identifier des grandes causes sociétales** sur des enjeux définis conjointement par les pouvoirs publics et les associations, pour chaque champ de mission identifié par l'Agence du Service Civique, qui contribueraient à renforcer des missions existantes et en déployer de nouvelles. Elles devront être choisies en cohérence avec les engagements de la France au niveau national, européen et international. Ces grandes causes seront des éléments structurants du développement du service civique si elles deviennent véritablement le support d'une coopération multi-acteurs inscrite dans la durée

SIGNATAIRES

LE SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE LA **PLATEFORME INTER-ASSOCIATIVE** DU **SERVICE CIVIQUE** EST ASSURÉ PAR :

Le Mouvement associatif

CONTACT :

AHMED EL KHADIRI
Responsable animation du réseau
Le Mouvement associatif
01 40 36 80 10
aelkhadiri@lemouvementassociatif.org